

**COMPTE RENDU SUCCINCT RELATIF  
A LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 29 MARS 2004**

Serv : D.G.S./AP/PN

**URBANISME**

**Point 1 – Travaux rue A. Hoffmann – acte de sous-traitance des enrobés**

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de sous-traitance pour les travaux d'enrobés de la rue A. Hoffmann avec la société GERE.

**AFFAIRES SCOLAIRES**

**Point 2 – Carte scolaire**

Le conseil municipal prend connaissance des mesures de carte scolaire, notamment la suppression du poste à l'école maternelle les Tilleuls et la création d'un poste à l'école maternelle la Farandole et décide

**FINANCES**

**Point 3 – Acceptation de somme**

Le conseil municipal décide d'accepter le versement d'une somme de 540,29 € de la société Suisse Accidents suite à un sinistre au gymnase de Vieille-Verrerie.

**Point 4 – Budget primitif 2004 de la commune**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2004 de la commune qui s'équilibre dans sa section de fonctionnement à la somme de 4 000 084 € et dans sa section d'investissement à la somme de 4 000 040 €. Par ailleurs, le conseil municipal décide de maintenir le taux des trois taxes locales.

**Point 5 – Budget primitif 2004 de l'assainissement**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2004 de l'assainissement qui s'équilibre dans sa section d'exploitation à la somme 106 000 € et dans sa section d'investissement à la somme de 413 700 €. Par ailleurs, le conseil municipal décide de maintenir le taux de la taxe d'assainissement à 0,61 €/m<sup>3</sup>.

**Point 6 – Budget primitif 2004 de la Régie Municipale de Service Funéraire**

Le conseil municipal vote le budget primitif 2004 de la Régie Municipale de Service Funéraire qui s'équilibre dans sa section d'exploitation à la somme 18 000 € et dans sa section d'investissement à la somme de 16 000 €.

**Point 7 – Emprunt**

Le conseil municipal

**Point 8 – Assurances – risques statutaires du personnel**

Le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle à souscrire pour son compte le contrat d'assurance « risques statutaires du personnel communal » .

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

**Point 9 – Emplois saisonniers**

Le conseil municipal décide la création de 24 emplois saisonniers pour l'année 2004, répartis en 20 emplois pour les services de la voirie et à 4 pour les services administratifs.

Petite-Rosselle, le 22 mars 2004

Le Maire :